

# LE BOSPHORE EGYPTIEN

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

## ABONNEMENTS

Égypte... { Un an..... 60 fr.  
Six mois..... 35 »  
Trois mois..... 20 »  
Étranger - Le port en sus.

Bureaux au Caire, rue de l'Ancien Tribunal

PAUL GIRAUD  
Rédacteur en Chef, Directeur Propriétaire

Pour les Abonnements et Annonces, s'adresser à l'Administrateur, au Bureau du Journal.

## INSERTIONS

La Ligne  
Annonces... { 4<sup>me</sup> page..... 50 cent.  
3<sup>me</sup> page..... 1 fr  
Réclames..... 2 »  
Chroniques et Faits divers... 5 »

Par décisions de la Cour d'Appel et des Tribunaux de 1<sup>re</sup> Instance du Caire et d'Alexandrie, le Bosphore Egyptien a été désigné pour la publication des annonces et avis Judiciaires.

Le Caire, le 24 août 1884.

Il résulte de tous les renseignements, de toutes les nouvelles, de toutes les dépêches qui nous arrivent que l'expédition anglaise au Soudan est chose absolument décidée.

On ne doit certainement pas se dissimuler dans les sphères militaires anglaises toutes les difficultés d'une pareille entreprise, difficultés que l'on a sans doute dû envisager sous toutes leurs faces ; on sait aussi dans ces mêmes sphères que le passage des cataractes ne s'effectuera pas sans périls, aussi a-t-on songé à étendre le réseau de l'ancien chemin de fer Fowler pour éviter les rapides de la province de Dongola.

Le corps expéditionnaire est en formation, si nous en croyons une dépêche Reuter, parvenue au Caire hier, qui annonce la nomination du général Earle comme commandant en chef, ayant pour chef d'état-major le major sir Redvers Buller. On croyait tout d'abord que ce serait le général Wood qui prendrait le commandement en chef de l'expédition, il n'en est pas ainsi ; du reste, ce fait n'est pas d'une aussi grande importance pour que nous nous y arrêtions.

Nous voulons simplement jeter un coup d'œil rapide sur la situation actuelle du Soudan, sans en tirer d'autres conséquences que celles que nos lecteurs en tireront eux-mêmes.

Au milieu de toutes les nouvelles contradictoires qui circulent dans le public et dans la presse sur cette situation, il est certainement peu commode de s'en faire une idée exacte ; mais pourtant si, sans parti-pris et en ne consultant que les faits à notre connaissance, on veut bien prendre en sérieuse considération tout ce qu'à cette heure ces faits peuvent présenter de vraisemblable, on pourra néanmoins juger quelque peu un état de choses qui est encore plein d'inconnu.

Les informations sur le Soudan qui nous sont arrivées par la voie anglaise n'ont, depuis le début de l'insurrection, cessé un seul instant d'être des plus contradictoires. On annonçait un jour la prise de Berber et le massacre de sa garnison ; le lendemain, c'était tout autre : Berber n'avait pas capitulé et jamais les rebelles n'étaient entrés dans la ville ; puis, ensuite, la nouvelle de sa chute se confirmait pour être démentie quelques jours plus tard, si bien qu'à l'heure qu'il est, il serait matériellement impossible à

quiconque de dire quel est le véritable sort de Berber.

Il en a été de même pour Khar-toum, à cette différence près pourtant, qu'il est certain aujourd'hui que Gordon n'a pas été tué, ainsi qu'on l'avait dit ; cependant, il y a encore des novellistes qui prétendent que s'il n'est pas mort, il est tout au moins entre les mains du Mahdi, et que ses fameuses lettres au moukir de Dongola n'ont été écrites que sous la menace de violences.

Quant au Mahdi, après avoir tour à tour anéanti des armées, livré des combats sanglants aux troupes égyptiennes, il serait, à l'heure présente, cerné dans Gahadiah avec trois mille hommes, après avoir vu sept mille de ses partisans faire défection.

Nous ne savons et nous ne pouvons savoir ce qu'il y a de vrai dans tout cela, mais ce qui paraît certain c'est que la rébellion, au lieu de s'étendre ainsi qu'on pouvait le supposer, est plutôt restée stationnaire.

Dans les tentatives de répression faites par les Anglais, il y a eu aussi des tâtonnements, des hésitations qui, certainement, ont paru aux yeux des rebelles comme des indices de faiblesse et d'impuissance. Le relâchement qui s'est produit dans leurs opérations guerrières a-t-il été le résultat de ces indices de faiblesse et d'impuissance ? Cela est possible ; pourtant nous préférons supposer que cette espèce de désagrégation qui se manifeste depuis quelque temps dans le corps principal de l'insurrection a été causée par d'autres motifs.

En somme, il semble résulter de tous les récents renseignements qui ont été fournis, soit par le major Kitchener, soit par le moukir de Dongola, que la situation générale sur le Haut-Nil n'est pas aussi critique qu'on pouvait le croire.

Malheureusement, il n'en est pas de même à l'Est, sur les côtes de la Mer Rouge.

Osman Degna n'a pas fait un pas en arrière, ses partisans continuent à harceler de projectiles la ville de Saouakin, dont on n'a pas encore pu les éloigner ; le colonel Chermiside espère, il est vrai, acheter quelques tribus hostiles ; mais après avoir vu des tribus entières recevoir le prix de leur soumission et les avoir retrouvées dans les rangs ennemis le lendemain du jour où elles avaient entassé les uns sur les autres des monceaux de guinées, peut-on compter sérieusement sur leur sincérité et

sur leur appui ? Nous en doutons fort.

Les pèlerins qui pouvaient, il y a quelque temps encore, venir de Berber à Saouakin et donner des nouvelles dont on ne pouvait contrôler la véracité, il est vrai, mais enfin qui permettaient tout au moins de supposer qu'il était encore possible de communiquer entre les deux villes, les pèlerins, disons-nous, n'arrivent plus aujourd'hui à Saouakin. Ce fait important démontre jusqu'à l'évidence que toutes les communications sont interrompues et qu'il ne peut plus maintenant être reçu aucune communication par cette voie. Osman Degna doit donc être en possession de toute cette partie du territoire soudanien.

Et si nous portons nos regards un peu plus vers le Sud, sur les frontières de l'Abyssinie, nous n'y voyons pas la situation sous un plus heureux jour.

Nous ne dirons certainement rien d'extraordinaire et que personne ne sache en disant que l'amiral Hewet n'a pas débuté dans la diplomatie par un coup de maître.

L'amiral Hewet peut être un excellent marin, mais un diplomate, jamais ; aussi, croyons-nous que le Gouvernement de Sa Majesté Britannique a sagement agi en rendant aux loisirs de la vie calme du bord un personnage distingué, nous n'en doutons pas, mais absolument incapable de traiter avec qui que ce soit, fût-ce même avec les Abyssins.

L'amiral Hewet s'est trompé étrangement sur l'esprit des populations avec lesquelles il est entré en relations ; nous n'en voulons pour preuve que ce qui se passe en ce moment en Abyssinie. Le roi Jean n'a pas compris le moins du monde le traité qu'il a signé, son armée a trouvé dans ce traité un prétexte pour piller, mais point pour protéger les garnisons égyptiennes de la frontière, qui, du reste, n'éprouvent aucune sympathie pour les soldats du roi Jean, qui sont d'une religion toute différente de la leur, et il est à craindre que les places de Kassala, Keren et autres ne fassent comme a fait Tokar qui, ne se voyant pas secourue par des troupes musulmanes, a préféré passer à l'ennemi que de devoir sa délivrance à des troupes chrétiennes.

Telle est la situation à l'est et au sud-est du Soudan, situation encore pleine de périls et qui nous réserve peut-être bien des surprises.

On va faire un effort, on va tenter, par une expédition sur le Haut-Nil, de déchirer le voile qui dérobe à notre vue l'exacte vérité ; nous souhaitons sincèrement que ces efforts soient fructueux, mais cependant nous ne pouvons nous empêcher de manifester quelque crainte au sujet de l'expédition projetée, car nous ne pouvons oublier qu'une armée bien supérieure à celle qui se forme en ce moment a été anéantie complètement par le même ennemi qu'on se propose de combattre à nouveau.

La voie du Nil a été adoptée, c'est là une excellente décision ; pourtant, malgré tous les avantages qui pourront résulter de cette décision, les obstacles, les difficultés presque insurmontables qu'elle comporte, n'en subsisteront pas moins, et ce n'est pas sans appréhension que nous verrons un corps expéditionnaire, à nos yeux trop restreint, s'engager dans le Sud.

Ce corps sera escorté par des bateaux pourvoyeurs et sera également appuyé par des canonniers qui ne pourront se mouvoir dans le lit du fleuve qu'avec les plus grandes difficultés et au prix des plus grands efforts ; ses derrières devront être assurés et ses lignes de communication ne devront jamais être coupées ; or, si, par malheur, car il faut tout prévoir, le corps expéditionnaire venait à subir un échec à la hauteur de Debbah, par exemple, toute la flottille tomberait entre les mains du vainqueur ou serait abandonnée complètement.

Que deviendrait alors le corps expéditionnaire privé de tous ses moyens d'approvisionnement et, ce qui serait plus grave encore, privé de tout refuge ?

Nous sommes quelque peu embarrassés pour dire tout ce que nous pensons sur un aussi grave sujet ; pourtant, nous estimons que l'expédition ne devrait se faire qu'avec la certitude complète de réussir ; pour cela, il faut avoir en main tous les atouts pour gagner une partie capitale et décisive.

Nous savons qu'à l'heure présente la guerre est officiellement déclarée entre la France et la Chine. Les dernières dépêches nous ont appris que Li-Fong-Pao, ambassadeur chinois à Paris, avait reçu ses passeports et qu'à Pékin, le pavillon français ayant été amené, la protection des sujets

français établis en Chine avait été confiée aux représentants de la Russie.

Il convient donc d'examiner aujourd'hui sans parti pris, comme sans illusions, ce que sera cette guerre, quelle est la position respective des belligérants, les forces que les deux puissances peuvent mettre en présence, tant sur mer que sur terre. Il est nécessaire aussi de bien se rendre compte des difficultés que les troupes françaises auront à vaincre, en un mot d'examiner attentivement la situation.

Les opérations sont naturellement de deux sortes ; les opérations dans les hauts plateaux du Tonkin vers la frontière de Chine, par les troupes du général Millot, et les opérations maritimes par la flotte des amiraux Courbet et Lespès.

Nous ne reviendrons pas sur la trahison de Bac-Lé, qui a été le point de départ de la guerre actuelle avec la Chine ; cependant, nous devons dire deux mots de la topographie de ce pays de montagnes.

Autant tout le pays du bas Tonkin est uni, sans accidents de terrain, comme le Delta du Nil, mais coupé par une multitude d'arroyos qui rendent les mouvements de troupes plus longs que difficiles, par suite des détours nombreux que doit faire une colonne en marche, autant, à partir de Phu-Long-Thuong, le pays se profile en mamelons déchaquetés, entrecoupés de gorges étroites et profondes, généralement couvertes de bois épais où une poignée d'hommes aguerris pourraient, sans contredit, arrêter une armée.

Si, dans le pays de la plaine, ce que l'on nomme les Terres chaudes, on trouve encore des sortes de routes carrossables, dès que l'on a gravi les derniers contreforts qui s'échappent de l'immense massif du Laos, on n'a plus que des sentiers rocailleux, à peine tracés, serpentant au travers de la montagne et où les soldats ne peuvent s'avancer que difficilement, un à un, à la file indienne.

En un mot, si les troupes chinoises sont disposées à une grande résistance aux bataillons français qui voudront, suivant les conventions stipulées, occuper Lang-Son et autres places frontalières, qui sont aujourd'hui de droit possessions françaises, ce sera la guerre de montagnes.

Devant cette hypothèse, on se souviendra que l'armée française qui opère au Tonkin se compose de troupes d'Afrique expérimentées, habituées en Algérie à parcourir en tous sens les massifs de la Kabylie et du Djur-jurah, de soldats d'infanterie de marine rompus aux fatigues des climats intertropicaux et à la « brousse » des

colonies, enfin de régiments de ligne venus de France, il est vrai, mais que depuis plus d'une année qu'ils font campagne sur les bords du Fleuve Rouge ou de ses affluents, sont devenus ce que l'on nomme de vieux troupiers aguerris.

Il faut observer également que la population tonkinoise, aussi bien les habitants de la plaine que les montagnards, est une population éminemment pacifique, calme et douce et qui, le fait est réel aujourd'hui, a vu avec plaisir, nous ne dirions pas avec enthousiasme, car ce sentiment n'existe pas pour elle, l'arrivée des Français qui l'ont débarrassée des exactions des mandarins chinois.

Dans leurs différents combats dans le Delta du Fleuve Rouge, les troupes françaises ont eu à lutter, non seulement contre les troupes régulières chinoises, mais surtout contre les Pavillons Noirs, vrais pirates de terre rançonnant et dévastant le pays.

Aujourd'hui, les Pavillons Noirs ont disparu; quelques débris errants sont continuellement pourchassés par des colonnes volantes partant de Hanoi ou de Bac-Ninh, et sillonnant le pays en tous sens; d'autres sont allés se joindre aux troupes chinoises qui sont restées le long de la frontière.

Nous nous attendons à voir la Chine annoncer, à son de trompe, ou mieux de tam-tam, l'envoi de milliers et de milliers de soldats vers ces régions; mais il est intéressant de savoir en quoi consiste l'armée chinoise et quelles sont les forces dont elle peut disposer.

L'armée chinoise se compose « officiellement » de 300,000 hommes, dont 30,000 pour la Manchourie, 20,000 pour la Mongolie et la frontière russe, 40,000 pour le Turkestan, 100,000 pour la défense de Pékin et le maintien de l'ordre à l'intérieur.

Il resterait donc environ 100,000 hommes pour la défense de la frontière, depuis la Birmanie jusqu'au fleuve Amour.

En faisant la part belle au gouvernement chinois, nous voulons admettre qu'il puisse dégarnir la moitié de ses garnisons côtières — et le moment ne lui est guère propice, en face des navires de guerre français — et qu'il dispose de 50,000 soldats, plus ou moins soldats, pour lutter contre les troupes françaises à la frontière nord du Tonkin.

Nous nous bornerons à mettre en regard les 24 ou 25 mille hommes dont peut disposer le général Millot, tant en troupes venues de France ou d'Afrique, qu'en tirailleurs annamites qu'en tirailleurs tonkinois de nouvelle formation.

On aurait tort de croire que ces deux derniers éléments soient négligeables. Depuis vingt ans, la France a créé en Cochinchine, avec des cadres pris dans l'infanterie de marine, les bataillons de tirailleurs annamites, qui ont donné les meilleurs résultats, comme elle a créé ailleurs le bataillon des tirailleurs sénégalais.

Les bataillons de tirailleurs tonkinois, eux, sont formés en grande partie par les Pavillons Jaunes, qui ont beaucoup aidé les Français dans leur lutte contre les Pavillons Noirs et qui, encadrés par des officiers et sous-officiers français, se sont montrés partout très braves lorsqu'ils se sont mesurés avec leurs ennemis innés.

Enfin, nous ferons remarquer qu'un corps de troupes françaises débarqué à Fou-Tcheou et suivant le cours du Miu, pour remonter son affluent, le Yue-Hô, qui suit une direction ouest-est, parallèle à la frontière tonkinoise, aurait promptement raison de troupes chinoises qu'il menacerait de prendre à revers, en redescendant vers le Tonkin.

Quant aux opérations des deux flottes combinées de l'amiral Courbet et de l'amiral Lépès, nous savons aujourd'hui que l'amiral Courbet a dû, dans la journée d'hier, détruire l'arsenal de Fou-Tcheou et s'emparer de toutes les munitions, armes et approvisionnements qui s'y trouveraient.

Fou-Tcheou est, comme on sait, un des arsenaux les plus importants, si ce n'est le plus important de la Chine; c'est là, véritablement, que se trouve concentré tout son matériel naval, et l'un des grands ports de guerre de l'empire chinois. Les deux autres sont Canton et Shang-Hai; mais Canton se trouve complètement annihilé par la flotte de l'amiral Courbet à Fou-Tcheou, et Shang-Hai est bloqué par quatre navires détachés de la flotte, pour appuyer les réclamations de notre ministre, M. Patenôtre, et qui sont embossés à Wo-Sung.

La flotte chinoise, d'après les documents officiels les plus récents, se compose, en tout, de deux frégates cuirassées, une corvette, quarante-

sapt canonnières et six autres navires d'un rang inférieur; en tout cinquante-six bâtiments de guerre, armés de deux cent quatre-vingt-trois canons et portant cinq mille huit cents hommes d'équipage.

Sans compter la partie de cette flotte qui aura été détruite à Fou-Tcheou, sans parler des navires ou canonnières qui auront été pris pour être retournés contre les Chinois, il est impossible au gouvernement de l'Empire du Milieu de dégarnir toutes les côtes.

Quelles que soient du reste ces forces, l'amiral Courbet dispose de onze navires de guerre, dont deux canonnières, *l'Aspic* et *l'Eclair* et deux torpilleurs, les numéros 46 et 47. Son pavillon amiral est arboré sur *l'Atalante*, frégate cuirassée de premier rang.

Quatre navires de guerre sont à Wo-Sung, près de M. Patenôtre, ministre de France; enfin, l'amiral Lépès avec la frégate-amirale, *La Galissonnière*, et quatre autres navires de guerre, s'est emparé du port de Kelung, dans l'île Formose.

Dans ces vingt bâtiments ne sont pas compris les transports tous armés en guerre comme la *Creuse*, la *Mayenne*, le *Rhône*, la *Loire*, etc., ni l'escadre de Saigon.

Aujourd'hui, comme garantie de ses justes réclamations, comme gage de l'indemnité qu'elle réclame, la France s'est emparée de l'île Formose, précieuse entre toutes, non seulement par sa position géographique, mais par les riches mines de charbon qu'elle renferme et qui en font un excellent point de ravitaillement pour la marine à vapeur.

Si l'escadre se saisit des îles Pescadores, qui sont situées au milieu du canal qui sépare Formose du continent et de la ville de Hanoi, dont le port est un des plus accessibles de la Chine, dans l'île de Hia-Men qui n'est qu'à trois kilomètres de la terre ferme, les gages choisis garantiraient, avec la grande ville d'Hai-Nam, le paiement de l'indemnité et bien au-delà, quand même elles devraient rester à la France.

Non seulement l'envoi d'un nouveau corps expéditionnaire dans ces régions serait tout à fait inutile, mais, chose bien plus importante, la Chine se trouverait ainsi entourée par un blocus rigide, dont le premier résultat

serait de ruiner totalement son commerce.

Certes, nous n'ignorons pas qu'un blocus effectif ruinerait, indépendamment des Chinois, d'autres commerçants dont nous nous attendons à entendre les protestations et les criaileries; mais il est juste que ceux qui ont le plus excité, sous mains, la Chine dans sa résistance contre la France et encouragé sa trahison, soient les premiers à en supporter les conséquences.

Mais le temps n'est plus aux tergiversations, la parole est au canon.

La Chine a pris pour de la faiblesse ce qui était de la mansuétude; elle a pris pour de la peur ce qui n'était que le regret d'être obligée de lever le masque de ceux qui tenaient les ficelles de ce magot chinois; aujourd'hui l'heure est aux faits.

Le France, nous en sommes bien persuadés, ne remettra pas l'épée au fourreau sans avoir obtenu pleine et entière satisfaction. Si elle a hésité trop longtemps, il est nécessaire aujourd'hui qu'elle ne s'arrête que lorsqu'elle aura constitué, consolidé d'une façon sérieuse son empire indo-chinois.

Non seulement elle aura eu la gloire, une fois de plus, d'appeler aux bienfaits de la civilisation des peuples ignorants et abrutis par le despotisme chinois, mais elle pourra ainsi, lorsqu'elle le voudra, faire entendre sa voix autorisée pour la neutralité du Canal de Suez, qui est la seule route de son nouvel empire indien.

Nous croyons savoir d'une façon certaine qu'en conformité des dispositions de l'article 5 du règlement d'organisation judiciaire des Tribunaux mixtes, M. Prunières, précédemment membre du Comité du Contentieux de l'Etat, a été désigné au choix du Gouvernement Egyptien par le ministre de la Justice du Gouvernement français pour remplir les fonctions de juge au Tribunal mixte du Caire, en remplacement de M. Martin Sarzeaud, nommé conseiller à la Cour d'appel d'Alexandrie.

M. Prunières avait quitté l'Egypte en 1880 pour remplir une mission au Pérou.

Nous croyons savoir qu'il a été définitivement arrêté que la police des villes et des campagnes serait placée

sous les ordres directs des gouverneurs et des moudirs.

On nous assure que lord Northbrook sera au Caire le 8 septembre.

On dit dans les cercles bien informés que S. A. le Khédive aurait l'intention de se trouver au Caire pour y recevoir lord Northbrook; cela étant, il est probable que Son Altesse retournera dans la capitale à la fin du mois courant.

L'affaire du journal *El Ahram* continue à préoccuper l'opinion publique. Pendant que le gouvernement égyptien refuse à MM. Tacla frères leur qualité de protégés français, M. le Gérant du Consulat général de France persiste à demander réparation pour la violation du domicile de ceux qu'il considère, à notre avis, à bon droit, comme ses administrés.

Nous ne pensons pas que les raisons invoquées par le ministère égyptien, dans cette affaire, aient quelque chance d'être écoutées à Paris.

TÉLÉGRAMMES

Agences Havas et Reuter

Paris, 22 août.

Il y a eu, en 24 heures, 4 décès cholériques à Toulon et 15 à Marseille. (Havas)

Londres, le 22 août.

Le général Earle prendra le commandement en chef de l'expédition anglaise sur le Nil, avec sir Redvers Buller commandant en second.

L'expédition se composera de 5,800 hommes de troupes anglaises; on s'attend à ce qu'elle sera à Dongola le 6 décembre.

Paris, le 22 août.

Des instructions ont été envoyées au vice-amiral Courbet de bombarder aujourd'hui à l'aube l'arsenal de Fou-Tcheou, de débarquer des troupes et de détruire le matériel de guerre et les provisions. (Reuter)

Londres, le 23 août.

Le ministre de la guerre insiste que l'expédition se fera par la voie du Nil.

FEUILLETON DU BOSPHORE EGYPTIEN

20

La Grande Iza

PREMIÈRE PARTIE  
MARIAGE FORCÉ

VIII

OU MADAME TUSSAUD EST DE PLUS EN PLUS STUPÉFAITE.

(Suite)

— Non, mère, non ! tu es une victime, je le sais... Un jour, sans le vouloir, — je cherchais dans le cabinet où sont nos robes, qui se trouve derrière la chambre, — j'entendis une vive discussion que tu avais avec André; il était question de moi; j'écouai, j'appris que tu étais

Reproduction interdite pour tous les journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des Gens de Lettres.

l'esclave de cet homme qui tient entre ses mains votre position; je compris dans ce que tu lui dis que tu avais été sa victime par la violence, et qu'il s'était, cependant, assuré ta discrétion et même ta complicité, parce qu'il obligeait mon père; il exigeait de toi, ce jour, de ne plus t'opposer à mon mariage avec lui, et tu dus céder. O mère chérie, j'ai tout entendu et j'ai vu que tu étais la plus malheureuse et la meilleure des femmes, et lui je l'ai jugé. C'est l'être le plus infâme, le plus misérable, le plus odieux.

— Et, ma pauvre enfant, c'est cet homme que tu veux épouser...  
— Oui, ma mère... et elle sembla plaisanter en ajoutant, pour te venger peut-être.

— Non... non, je ne veux pas être vengée... le sacrifice de moi-même n'est rien, j'y suis décidée, je ne veux pas que tu souffres de ma faute...

— De ton malheur... pauvre mère...

— Pour le monde, il n'y aura pas de malheur, c'est une faute !... Non, et, puisque tu sais, je n'ai plus de ménagements à garder, je ne veux pas, entends-tu, je ne veux pas que tu sois la femme

de celui qui fut mon amant. Tu n'épouseras pas cet homme.

— Il le faut, mère...

— Et pourquoi donc ?

— Pourquoi... Écoute bien, mère: je pouvais refuser de me marier avec André, et tout était dit.

— Je l'avais espéré.

— Mais alors, outré de mon refus, il vous abandonnait... C'est moi qui tiens les livres chez vous, je connais la situation de notre maison... C'était la faillite, la ruine... De plus, c'était le déshonneur pour toi, car, je l'ai entendu, il te menaçait de révéler à tous vos relations.

Le visage caché dans ses mains, Adèle sanglotait...

— Ne pleure pas, mère, le temps des épreuves est fini... Je le savais capable d'exécuter ses menaces... Que faire ? Un refus amenait tout cela; ma mort, au contraire, l'apitoyait sur vous, et ne fût-ce que pour ne pas être odieux à tous, étant la cause involontaire de ma mort, il ne pouvait vous abandonner... Moi, tu le sais, j'aimais Maurice, je lui avais tout dit, il avait été de mon avis, et nous convînmes ensemble, ne pouvant nous

marier devant les hommes, de nous marier devant Dieu.

Adèle avait relevé la tête et écoutait attentivement sa fille, étonnée de voir un plan arrêté, raisonné et exécuté avec une telle force de volonté par celle qu'elle croyait encore un enfant.

— Ce n'est pas le matin, c'est le soir en vous quittant que je suis partie d'ici; je ne suis restée dans ma chambre que le temps d'écrire les quelques lignes que vous avez trouvées. J'allai retrouver Maurice qui m'attendait place de la Bastille; il me mena chez lui où tout était préparé, nous bûmes le poison, il me mit au doigt cette alliance, et nous nous couchâmes...

— Que me dis-tu là ? fit Adèle ? Tussaud étourdie.

— Je me réveillai au matin à l'aube... Maurice était mort... Je ne voulais pas lui survivre, j'assemblai ce que j'avais de force pour me lever, et je courus me jeter à l'eau... Tu sais le reste.

— Oh ! mon Dieu ! Et Adèle regardait sa fille sans trouver un mot à dire, la bouche demi-ouverte écoutant, buvant ses paroles.

— Mère, j'étais mariée à Maurice Ferrand, je suis veuve !... et je serai mère...  
— Ah ! comment, tu es... ? oh !

— Tantôt, c'est moi qui avais demandé au médecin de rester seule avec moi; je l'ai consulté sur ce que je redoutais... C'est vrai ! ce que tu prenais pour un malaise survenant de ma maladie, ces maux de cœur, que tu croyais être les dernières traces de l'empoisonnement... ce sont les commencements de ma grossesse...

— Ah ! ma pauvre enfant ! qu'allons-nous faire ? s'écria la mère affolée...

Cécile sourit singulièrement en disant :

— Je te l'ai dit, mère... je vais me marier avec Houdard; il faut un père à mon enfant, il faut que je le venge, lui, car c'est à cause d'Houdard que nous avons voulu mourir et qu'il est mort.

ALEXIS BOUVIER.

(A suivre)

Les nouvelles de Kassala disent que plusieurs cheiks, avec 4,000 adhérents et beaucoup d'armes et de munitions de guerre, se sont joints au Mahdi. Le choléra asiatique s'est déclaré à Genève, Milan, Turin et Gènes. (Reuter)

Bourse du 22 Août 1884

CLOTURE

Table of market data including Rente française, Actions du Canal de Suez, Rente italienne, Dette unifiée égyptienne, etc.

NOUVELLES

L'échec de la Conférence de Londres inspire au Memorial Diplomatique les réflexions suivantes :

Il était prévu, cet échec. Au moment où lord Granville a prononcé l'ajournement indéfini de la Conférence, en réalité il ne s'agissait plus ni des finances égyptiennes, ni de leur équilibre.

Et après? dirons-nous. L'échec de la Conférence renforce-t-il la situation des Anglais en Égypte? Ont-ils aujourd'hui, plus qu'hier, les moyens de rétablir dans ce pays l'ordre administratif, de régler la question du Soudan, de se relever du plus pitoyable et du plus profond désastre que leur vanité ait jamais subi?

L'envoi solennel de lord Northbrook au Caire, avec les pouvoirs d'un vice-roi de passage, ne doit pas nous faire illusion. Cette mesure a pour but de donner du répit à l'Angleterre, embarrassée de sa liberté d'action; elle ne changera pas un iota à la règle des choses ni à la marche des événements.

Appréciant la situation créée à l'Angleterre par l'avortement de la Conférence, la République Française, dont on ne saurait mettre en doute l'impartialité, dit de son côté :

Nous l'avions bien dit, que l'enthousiasme des Anglais après l'échec de la Conférence était un enthousiasme factice qui ne tarderait pas à tomber. Il est déjà tombé. En gens pratiques, nos voisins ont bientôt reconnu que leur situation sur le Nil ne s'est pas améliorée; ils se sont aperçus que les embarras se sont, au contraire, accrus; que le danger est devenu plus pressant encore.

Correspondance d'Alexandrie

Alexandrie, 21 août 1884.

Les réclamations récemment élevées par les passagers du Djemnah ont été entendues par le Conseil quarantenaire, et M. Miéville, dont j'aime beaucoup plus à louer qu'à critiquer les instructions, semble en avoir donné de fort sages au directeur du lazaret.

Seront-elles longtemps suivies? Là est toute la question; car qui ne sait combien dans ce pays vont vite au panier des oublis et lois et décrets, et ordres et instructions!

La correspondance du passager du Djemnah aura donc eu ceci de bon: elle aura aidé à l'amélioration du sort de ceux qui les remplaceront au lazaret.

Il est un point, toutefois, que ce passager a traité en mauvaise connaissance de cause: c'est l'accusation portée contre le Consul de France, n'ayant pas accusé réception à une plainte collective des passagers.

Je puis vous assurer que cette plainte n'était pas plutôt entre les mains de M. Guillois, consul par intérim, que cet agent supérieur en faisait parvenir copie à M. Miéville, en appuyant très chaleureusement et en exprimant le vœu qu'elle soit soumise au Conseil quarantenaire dans une séance exceptionnelle.

C'est à la suite de cette séance que des instructions nouvelles furent données quant au confortable à assurer aux « détenus » du Gabbari. Toutefois, les efforts de M. le Consul de France furent impuissants pour faire réduire à cinq jours la quarantaine fixée postérieurement à dix pour le Djemnah.

On voit par là que si M. le Consul de France n'accusait pas, comme son collègue d'Angleterre, réception de leur plainte aux expéditeurs, il ne négligerait rien pour leur faire accorder satisfaction.

Par le temps qui court, nous devons nous attendre à toutes les surprises, paraît-il, mais la théorie de certain journal d'Alexandrie, pour approuver la violation du domicile des propriétaires du El Ahram, est par trop fantaisiste.

Ce journal prétend que Takla bey n'est point protégé français. Cette affirmation est-elle une malveillance à l'égard de la France qui a pris cette

affaire en mains, ou bien une erreur de bonne foi d'un adversaire? Quoi qu'il en soit, je me bornerai contre l'assertion de ce journal, de citer une lettre de S. E. Mustapha pacha Fehmi, actuellement ministre des finances, alors ministre des affaires étrangères.

Cette lettre, datée du 4 septembre 1879, est un accusé de réception de la notification du protectorat français octroyé aux frères Takla. Elle rappelle, en outre, les informations demandées au préalable à S. E. le Gouverneur d'Alexandrie de l'époque, informations par lesquelles ce haut fonctionnaire disait n'avoir aucune objection à élever contre la demande des frères Takla à être désormais protégés français.

Tout cela est donc bien précis, bien net. Seule, la position prise par le Gouvernement Egyptien dans cette affaire, est des plus difficiles à garder.

Cette après-midi, la promenade habituelle du vendredi a été plus brillante que jamais. On eût dit que, présentant le prochain départ de S. A. le Khédive, rendez-vous était pris sur les bords du Canal par tout le high life de la ville. Au surplus, le temps s'y prêtait à merveille et l'absence complète dans l'air, de l'humidité très forte observée ces temps derniers, a permis de prolonger la promenade jusqu'à l'entrée de la nuit.

Mais quelle critique acerbe offre la négligence de l'autorité à profiter des avantages de ce seul point d'Alexandrie accessible aux voitures!

Je reviendrai bien amplement sur ce sujet au premier jour, car il est presque incompréhensible de voir laisser à l'abandon cette rive tant vantée du Canal, que ne borde pas même un mur de quelques centimètres de hauteur. Aussi, les chutes à l'eau et les noyades n'y sont pas rares; et, il y a quelques jours, les journaux d'Alexandrie ont raconté l'accident arrivé à une voiture tombée dans le Canal. Conducteur et cheval ont été noyés.

FAITS LOCAUX

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de la publication des protocoles de la Conférence.

Nous sommes heureux de voir notre confrère anglais du Caire le Times of Egypt, appuyer de son côté les réclamations que nous n'avons cessé de faire relativement à la manière déplorable dont le service de la voirie et de la police sont faits au Caire depuis trop longtemps déjà.

Aujourd'hui, nous ne reviendrons qu'en quelques mots sur l'état vraiment honteux de nos chaussées. Notre confrère parle dans son dernier numéro des trous, fondrières qui existent dans la grande rue qui va de l'Esbekieh à Abdin. Cela n'est rien, en comparaison des vallées et des montagnes qui constituent aujourd'hui la rue du Mouski et ses environs, la place du Tribunal, etc.

Il est vrai que la voirie a fait déposer dans toutes les rues des amas de cailloux qui ne sont pas éclairés la nuit, malgré les règlements de police, qui ne servent à rien, qu'à servir de... refuge aux indigènes vagabonds.

Pour l'entretien de certaines rues,

on ne croirait jamais ce que répond le service de la voirie: « Cette rue n'est pas classée »!

Pour se donner encore moins de travail, il y a une chose bien plus simple que nous lui conseillons, c'est de déclasser toutes les rues du Caire.

Hier soir, à neuf heures et demie, quatorze soldats anglais sont entrés dans la brasserie du sieur Schatzmann, sujet suisse, en face de la Caisse de la Dette publique.

Après s'être fait servir de nombreuses consommations, ils ont jugé bon de payer le patron de l'établissement et son associé à coups de bâton et à coups de poing, les assommant à moitié.

Nous voulons espérer que justice sera rendue à M. Schatzmann et qu'une punition exemplaire sera infligée à ces soldats, pour la manière originale dont ils entendent payer leurs dettes.

Aujourd'hui aura lieu le mariage de M. Amerigo Bucciatti, secrétaire du président du Tribunal mixte de première instance d'Alexandrie, avec Mlle Eveline Chasseaud, fille de M. Alfred Chasseaud, fonctionnaire de l'administration du Cadastre.

Les témoins du mari sont MM. l'avocat Tito Figari et le docteur Desirello bey.

Nous nous joignons aux nombreux amis des deux familles pour présenter nos meilleurs souhaits aux jeunes époux.

Ce soir, au jardin de l'Esbekieh, la troupe de M. Borelli représentera: NOS INTIMES Comédie en 4 actes, de V. Sardou.

Contre les maux de dents,

et en général contre toutes les maladies de la bouche et des dents, l'eau Anathérine du chirurgien de Cour impérial et royal, D' Popp à Vienne-Ville, Bognergasse, 2, dépôts au Caire, mérite à bon droit d'être recommandée. Elle n'est pas seulement d'un effet salutaire sur les maux divers qui attaquent les dents et la bouche comme: champignons, enfures, inflammation des gencives, douleurs nerveuses ou rhumatismales, carie et scorbut, elle empêche sûrement leur retour quand elle les a dissipés à la suite d'un usage prolongé. C'est pourquoi l'eau Anathérine est devenue pour un très grand nombre de personnes un remède infailible et un préservatif indispensable, et ce qu'elle est déjà pour celles-ci elle devrait le devenir en général pour toutes celles qu'une maladie de la bouche ou des dents engagerait à en faire usage.

Annance Judiciaire.

TRIBUNAL MIXTE DE PREMIÈRE INSTANCE DU CAIRE

Administration des Domaines de l'Etat VENTE FORCÉE D'IMMEUBLES HYPOTHÉQUÉS

AVIS

Il sera procédé, le vingt-cinq septembre 1884 correspondant au quatre zillegge 1301, jour de jeudi, à 9 heures du matin, à la Franque, à l'audience des criées du Tribunal de première instance du Caire, séant au Palais de Justice de cette ville, à l'adjudication, en deux lots au plus offrant et dernier enchérisseur, de la moitié d'une maison sise au Caire à Souk El Ganam El Gadime, rue de la Mosquée Aslam el Behay, quartier el Darb el Ahmar, de quinze feddans à prendre dans trente feddans sis à Mansourieh, Kesm Ossim Guizet au hod el Ramlé el Kébi, le tout délimité ainsi qu'il suit: Caire, 23 août 1884.

Pour la Commission des Domaines, C. de CRISENOY.

محكمة مصر الابتدائية المختلطة مصلحة الاراضي الميرية بيع جبري لعقارات مرهونه اعلان

في يوم الخميس ٣٠ ستمبر سنة ١٣٠٤ الموافق ١٣ ذى الحجة سنة ١٣٠٤ الساعة ٩ افنديكي صباحا محليسة مزادات محكمة مصر الابتدائية المختلطة المنعقدة بسراي حنية قاتية المحروسة سيصير الشروع بطريق المراد لمن يرسي عليه انوعطافي حصتين مشتملتين على نصف منزل كائن بمصر بسوق الغنم القديم بطريق جامع اصلم اليهاى بتمن الدرب الاجر وخمسة عشر فدان من ثلاثون فدان كأئمة بناحية المنصوريه بقسم اوسيم (جيزه) بمحوض الرمله القبلي تحت كاسياتي اول حصه

نصف منزل كائن بمصر بسوق الغنم القديم بطريق جامع اصلم اليهاى بتمن الدرب الاجر محدود ذلك من البحري بمنزل يوسف شاورش ومن القبلي بطريق ومن الشرقى بمنزل حسين السيموفى ومن الغربى سميرج الشيخ عبدالله خمسة عشر فدان من ثلاثون فدان كائنة بناحية المنصوريه بقسم اوسيم (جيزه) بمحوض الرمله القبلي محدود ذلك من القبلي اطيان يوسف اغا واطيان بورالميرى والشقي اطيان بورالميرى وهذا المبيع هو بناء على طلب قومسيون الاراضي الميرية الموجود مركزه بمصر وثابت عنه حضرات الخواجات ادوار بوترون وفر نسيس روسل وسعادة تشكيب باشا ضد يحيى افندي ذوالفقار مخزنجي زراعة قومه سابق (غريه) فاطن بمصر بعطفة ابوكلمه بتمن الدرب الاجر وذلك بمقتضى اولا حكم غياب صادر من محكمة مصر الابتدائية بجلسه المواد المدنيه في ٩ فبراير سنة ٨٤ حازل القوة الشيء المحكوم به

فنيا فاجمة من عقارى مسجله بقلم رهونات مصر في ١٥ ابريل سنة ٨٤ رقمه ٣٨٤ نالما انذار بالفدق صارا اعلانه للمديون في ٣ يونيو سنة ٨٤ بورقه من المحضرانجيلونى وتسجل بقلم رهونات مصر في ٥ يونيو سنة ٨٤ رقمه ٥٣٠٣

بيع العقارات الموضه بهليه سيكون على حصتين واقتماع اثما انها يكون على حسب ما تحتد من القاضى المندوب للزادات كالآتي اوحصه ٧٥٠ وثاني حصه ١٥٠٠ واما عن باقي شروط المزاد ارجع قائمة المزاد المدووعة بقلم كتاب محكمة مصر في ٧ بولنية ٨٤ تحرير بمصر في ٧ اغسطس سنة ١٨٨٤ بالتوكيل عن قومسيون الاملاك ديكور بنزواه

La Clinique de Madame Ribard, docteur en médecine, est transférée rue du Mouski, près du magasin Sarridis, bijoutier. Consultations de 8 à 10 h,

